

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 7 MAI 1904.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4, 79 et 143, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 64, même session, du Sénat.)

Présents : MM. SIMONIS. Président-Rapporteur; CLAEYS BOUUAERT, DUPRET, LAMARCHE, MAGIS, MERTENS et le Comte VAN DE WERVE.

MESSIEURS,

Le Budget de l'Industrie et du Travail pour 1903 se montait à 19,571,500 francs pour les dépenses ordinaires et à 125,000 francs pour les dépenses exceptionnelles.

Le Budget pour 1904 qui vient d'être voté par la Chambre s'élève à 20,143,467 francs pour les dépenses ordinaires et à 875,000 francs pour les dépenses exceptionnelles.

Il y a donc une augmentation de 571,967 francs pour les dépenses ordinaires et de 750,000 francs pour les dépenses exceptionnelles.

Les majorations de crédit sur lesquelles il y a lieu d'appeler l'attention du Sénat sont les suivantes :

A Part. 9. — Une augmentation de 250,000 francs relative à l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager, ce qui porte à 170,000 francs le crédit demandé à cet article. Dans ce chiffre se trouve compris un subside destiné à seconder l'initiative privée dans sa louable entreprise d'organiser un navire-école.

Une société anonyme s'est constituée en vue de la création et de l'organisation de ce navire.

Cette institution a pour but de permettre aux jeunes gens d'effectuer d'une manière rationnelle tout ou partie du temps de navigation exigé pour l'obtention du brevet de premier lieutenant au long cours, de les former à la pratique du commerce maritime et de développer leur initiative. Le navire-école formera donc à la fois des officiers de marine et des commerçants pour le commerce maritime.

Grâce à cette institution privée subsidiée par l'État, nos jeunes gens recevront donc une instruction qui leur permettra de devenir de bons agents commerciaux si, après les premières années de navigation, ils venaient à perdre le goût de la vie de marin.

A l'art 25. — Une majoration de 300,000 francs concernant les subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de Retraite.

De plus, aux dépenses exceptionnelles on voit figurer cette année deux nouveaux crédits : l'un de 700,000 francs à titre de subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis ; l'autre de 50,000 francs, à titre de subside à la Commission supérieure de patronage de l'Exposition internationale qui aura lieu à Liège en 1905, à l'occasion du 75^e anniversaire de notre Indépendance nationale.

Le subside de 50,000 francs, pour l'Exposition de Liège, n'est évidemment qu'une première allocation destinée à faire face aux dépenses de première organisation, car le Gouvernement devra prendre toutes les mesures financières et autres de nature à assurer un succès complet à cette exhibition, qui coïncide d'une façon si heureuse avec nos fêtes nationales.

Le crédit de 700,000 francs demandé pour l'Exposition de Saint-Louis peut, à première vue, paraître élevé ; mais il s'explique aisément par le nouveau mode d'exposition adopté par le Gouvernement d'accord avec la Commission officielle chargée d'organiser la participation de notre pays à la World's Fair dont il s'agit.

Les produits belges y sont, en effet, installés dans un pavillon spécial construit expressément à cet effet, mais dont le coût s'élève nécessairement à un chiffre considérable, malgré la plus grande économie apportée par la Commission dans l'édification de ce bâtiment.

Tous les objets contenus dans ce pavillon constituent une remarquable synthèse des progrès réalisés dans notre pays dans toutes les sphères de l'activité humaine, et les principales administrations de l'État y sont largement et brillamment représentées.

Les nombreuses et importantes relations de la Belgique avec la grande République de l'Amérique du Nord, qui ne feront que se développer par les intérêts communs que les deux pays ont en Extrême-Orient, exigeaient impérieusement que l'exposition belge à Saint-Louis fût digne de notre pays, et le Gouvernement a bien fait, pensons-nous, de prendre les mesures nécessaires pour atteindre ce but.

Le Budget de l'Industrie et du Travail a été voté à la Chambre des Représentants par 118 voix contre 9 et 3 abstentions.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous en proposer aussi l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
ALF. SIMONIS.